

**M. Diefenbaker:** Mon honorable ami se méprend totalement. J'ai dit que lorsque des gens se sont présentés pour faire prendre leurs empreintes digitales, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a proposé que ces empreintes soient prises par la Gendarmerie royale, mais il n'y a pas participation à une telle affaire et personne ne l'a donné à entendre d'aucune manière.

**L'hon. M. Pickersgill:** Tout ce que je puis dire, c'est que si cela n'a rien eu à voir avec la division de l'Immigration, toute l'affaire est pour moi un mystère. Je n'en ai jamais entendu parler auparavant et si la chose n'a rien à voir avec la division de l'immigration, je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement s'attendre que je fournisse une réponse à ce sujet.

Pour ce qui est de la question de l'immigration en provenance d'Israël, je suis bien reconnaissant au député de Prince-Albert d'avoir soulevé la question, car elle semble susciter beaucoup de confusion que je ne veux pas accroître, et que j'espère sincèrement pouvoir dissiper, au moins en partie. Israël, comme le Canada, est un pays qui cherche à avoir des immigrants pour accroître sa population. Or depuis la guerre, et avant sans doute, notre ligne de conduite a été de ne pas aller chercher des immigrants dans les pays qui en désirent. Autrement dit, nous n'essayons pas d'encourager l'immigration en provenance de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ni des pays sud-américains qui veulent des immigrants, ni d'Israël. Je ne crois pas trahir de confidences en disant que le gouvernement d'Israël nous a fait savoir plus d'une fois qu'il envisagerait avec inquiétude toute tentative que nous ferions pour trouver des immigrants israéliens.

Ce n'est pas dire que toute personne vivant en Israël est automatiquement exclue du Canada. Dans nombre de cas, des familles ont été séparées, le mari étant en Israël et la femme au Canada, ou encore les enfants d'un côté et les parents de l'autre. Nous nous efforçons, par l'entremise de la légation canadienne récemment établie en Israël, d'assurer un service très restreint chargé de régler avec bienveillance et humanité des cas de ce genre. Nous ne cherchons pas cependant à attirer des immigrants de l'État d'Israël. En vérité, notre ministère, comme le reste du Canada, se réjouit de l'évolution pacifique de l'État d'Israël. Aussi ne voulons-nous pas porter concurrence à cet État en matière d'immigration, car ce ne serait pas, de notre part, à mon avis, un geste d'amitié.

Il se peut qu'il y ait en Israël des gens qui aimeraient beaucoup immigrer au Canada, mais si nous devons encourager systématiquement ce mouvement, je pense que les autorités israéliennes y verraient une ingérence regrettable de nature à compromettre le programme qu'elles cherchent à réaliser.

**M. Michener:** Le ministre me permet-il de lui poser une question sur le même sujet? Son point de vue se défend, bien entendu, mais tout est différent quand des familles sont en cause.

**L'hon. M. Pickersgill:** Oui, bien sûr.

**M. Michener:** Les plaintes qui sont venues à ma connaissance au sujet de l'émigration de l'État d'Israël sont celles de gens qui veulent faire venir d'Israël de proches parents et qui se heurtent aux pires difficultés à cause du manque apparent de rouages affectés à cette fin.

**L'hon. M. Pickersgill:** Par proches parents, j'entends, il va sans dire, des parents proches dans toute l'acception de cette expression. Je veux dire parents et enfants et non pas neveux, cousins ni collatéraux à quelque degré que ce soit, car j'imagine qu'une forte partie de la population d'Israël a des parents quelque part en Amérique du Nord, et les restrictions n'auraient plus aucune valeur si elles étaient le moins relâchées.

**M. Michener:** Je parle de proches parents.

**L'hon. M. Pickersgill:** Dans le même sens?

**M. Michener:** Une fille, par exemple, est libre d'entrer au pays, mais il n'y a aucun moyen de vérifier si elle remplit les conditions requises, d'ordre médical ou autre, en sorte que des familles qui ont des proches parents ne peuvent se réunir.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je pense que la situation s'améliore un peu et s'améliorera bien davantage lorsque la mission que nous avons là-bas aura vraiment eu le temps de se retourner. Sans doute n'a-t-elle été établie que ces derniers mois, comme ne l'ignorent pas les honorables députés.

J'en viens maintenant à la question de l'émigration vers les États-Unis. Je pourrais sans doute répondre qu'à proprement parler cela ne regarde nullement les services de l'immigration, mais je ne veux pas donner de réponse de ce genre. On m'a posé des questions à ce sujet, au comité, et j'ai communiqué un tableau qu'on trouvera à la page 61 des témoignages du comité des prévisions budgétaires, en date du lundi 28 février. Il a été établi à l'aide de statistiques américaines. L'honorable député a exprimé l'avis qu'on devrait le consigner au compte rendu. Je me demande si le comité consentirait à ce que soit consigné au compte rendu le

[L'hon. M. Pickersgill.]